

DIALOGUE INTERNATIONAL ENTRE CATHOLIQUES ET MÉTHODISTES

Commission mixte entre l'Église catholique romaine
et le Conseil méthodiste mondial

Vers une déclaration commune sur le Saint-Esprit

1981

Source : *Service d'information*, n° 46, 1981/II, p. 87-100.

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET LE CONSEIL METHODISTE MONDIAL.

(3ème série, 1977-1981)

AVANT-PROPOS

1 Les commissions mixtes successives entre l'Église catholique romaine et le Conseil méthodiste mondial ont jusqu'ici présenté des rapports seulement tous les cinq ans, à l'occasion des réunions du Conseil méthodiste mondial en 1971 et 1976. La présente Commission (1977-81), sentant que ces rapports peu fréquents sont insuffisants pour soutenir l'intérêt de nos Églises quant à son travail, a cherché à rendre public son travail dès qu'il était prêt, en sorte qu'il puisse bénéficier des commentaires et des critiques de théologiens dans les deux Églises. Ainsi les premières parties de ce rapport seront-elles déjà familières à de nombreux lecteurs quant à leur substance (cf. ci-dessous).

Dans ces premières publications provisoires la Commission invitait les théologiens des deux Églises à envoyer leurs commentaires sur les textes et de tels commentaires, au fur et à mesure que nous les recevions, ont été utilisés pour reviser les textes de cette publication quinquennale.

2 Programmant le travail de cette période de cinq ans à Bad Soden en 1977, la Commission avait pris comme thème général une étude sur l'Esprit Saint dans l'espoir qu'une telle étude pourrait projeter de nouvelles lumières sur diverses questions qui interpelaient nos deux traditions et le font aujourd'hui même de manière plus urgente, mais que nos séparations n'avaient permis d'approcher jusqu'alors que de manières différentes.

3 A la réunion suivante, à Rome en janvier 1979, nous pouvions résumer les points fondamentaux de la doctrine qui nous était commune dans un document que nous nous sentions en mesure d'intituler "Vers une Déclaration commune sur le Saint Esprit" (Edition anglaise.- Conseil méthodiste mondial, P.O. Box 518 Lake Junaluska, NC, et "One in Christ" Vol. XV (1979) n° 3, pp. 274-81). Voir §§ 7-22.

4 A Epworth-by-the-Sea en novembre 1979, nous en venions, à la lumière de cet accord, à examiner des questions déjà abordées dans des discussions antérieures depuis 1967; le rapport qui en résulta (voir ci-dessous §§ 23-38) fut publié sous le titre "Esprit Saint, Expérience chrétienne et Autorité" (Edition anglaise: Conseil méthodiste mondial, comme ci-

dessus, 1979 et "One in Christ" XVI (1980), n° 3, pp. 225-233).

5 La dernière réunion de cette période de cinq ans, tenue à Rome en décembre 1980, a continué à examiner le thème de l'autorité particulièrement dans sa relation avec la conscience "dans le domaine pratique des décisions morales du chrétien" (voir ci-dessous §§ 39-47). Un aspect particulier de ces décisions, celui du mariage chrétien, fut choisi pour un examen plus rigoureux, l'accent étant mis sur le mariage comme vocation chrétienne (§§ 48-56) et comme témoignage.

6 Nous avons essayé de conserver le souci qui était évident dans les premiers rapports de Denver et de Dublin, nous avons essayé de parler ensemble aux hommes et aux femmes de notre temps. Aussi bien, dès le début, nous avons été conduits à montrer les "signes encourageants de l'action de l'Esprit Saint" dans l'Église aujourd'hui. Ces signes — une recherche de la prière, le souci à l'égard des besoins et des souffrances des hommes, la passion pour la justice en faveur de tous les opprimés, une faim indéfinie pour la vérité, faim qui, de manière évidente, n'est pas satisfaite aujourd'hui par les résultats et les prétentions de la science et de la technologie — sont évidents non seulement pour les chrétiens, mais aussi pour beaucoup d'autres. Ces signes sont largement reconnus et offrent, nous le pensons, une occasion en même temps qu'ils sont un défi pour un "plus large témoignage commun" parmi les chrétiens, auquel appelait le pape Paul VI dans "Evangelii nuntiandi".

C'est dans la conviction qu'un tel témoignage commun est tout à la fois manifesté et renforcé par un dialogue qui cherche un accord plus large et une convergence croissante que nous présentons ce rapport.

* * *

Les personnes dont les noms suivent ont pris part à une ou plusieurs réunions, soit comme membre désigné dès le début, soit comme substitut:

METHODISTES

— Le Très Révérend William R. CANNON, évêque de la région d'Atlanta, Église méthodiste unie (*co-président*).

- Le Très Révérend James M. AULT, ancien évêque de la région de Philadelphie, Eglise méthodiste unie.
- Le Révérend Docteur James CÔNE Union Theological Seminary.
- Le Docteur Kwesi DICKSON, Legon University, Accra, Ghana.
- Le Révérend Docteur Ira GALLAWAY, First United Methodist Church, Peoria, Illinois (USA).
- Le Révérend A. Raymond GEORGE, Wesley College, Bristol, Angleterre.
- Le Révérend Professeur Eric OSBORNE, Queen's College, Melbourne, Australie.
- Le Docteur Norman YOUNG, Queen's College, Melbourne, Australie.
- Le Docteur Albert OUTLER, Perkins School of Theology, Dallas, Texas (USA).
- Le Révérend Docteur Joe HALE, secrétaire général du Conseil méthodiste mondial (*secrétaire*).

CATHOLIQUES

- S.E. Mgr. Francis STAFFORD, évêque auxiliaire de Baltimore (USA) (*co-président*).
- Monseigneur Charles MOELLER, secrétaire du Secrétariat pour l'unité des chrétiens.
- Le Père Edward MALATESTA, Jesuit School of Theology, Berkeley (USA).
- Le Père Cuthbert RAND, Ushaw College, Durham, Angleterre.
- Monseigneur Richard STEWART, du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens.
- Monseigneur Jorge MEJIA, du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens.
- Le Père Jérôme VEREB, C.P., du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens.
- Monseigneur William PURDY, du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens (*secrétaire*).

* * *

I. VERS UNE DÉCLARATION COMMUNE SUR LE SAINT-ESPRIT

Introduction: "Pourquoi une déclaration commune sur le Saint-Esprit ?

7 Méthodistes et catholiques découvrent fréquemment des convergences quand ils parlent de la vie spirituelle, de la vie de l'*Esprit*. En face des signes perceptibles dans le monde d'aujourd'hui dont nous venons de parler, il apparaît opportun que les catholiques et les méthodistes (cherchant eux-mêmes à répondre à la poussée de l'Esprit qui

les mène les uns vers les autres) s'expriment d'une voix unanime concernant cette doctrine fondamentale, dans l'espoir qu'une telle voix trouvera un écho chez nos frères et soeurs dans de nombreuses autres Eglises. La doctrine sur la Personne du Saint Esprit n'a jamais été un sujet de division entre nous et nos discussions ont montré que des formes d'expression et des accents traditionnels différents, loin d'être des causes de discorde ou de division, sont complémentaires et conduisent à un enrichissement mutuel. Finalement nous nous rendons compte que la doctrine sur le Saint Esprit est à la base de "l'agenda oecuménique" qui doit faire l'objet des travaux de nos Eglises (cf. sections II et III).

A. L'ESPRIT SAINT, DIEU

La nature divine de l'Esprit Saint

8 L'Esprit Saint est Dieu. Il est Dieu en plénitude et en toute perfection, tout comme le Père et le Fils, possédant comme eux les attributs divins, ainsi il est toute sagesse, il est omniscient, il est omniprésent, il est tout-puissant et éternel. Il n'y a jamais eu un temps où il n'était pas, il n'y aura jamais un temps où il cessera d'être.

9 L'Eglise confesse que Dieu est un et trine. L'unité de Dieu réside en sa nature. Bien que ces trois Personnes aient même nature, ils ne sont pas une seule et même Personne. L'Esprit Saint est Seigneur et donne la vie, procédant du Père et du Fils selon la Tradition occidentale, ou du Père par le Fils selon la Tradition orientale; avec eux il est adoré et glorifié et il agit avec eux pour le salut du monde. Il n'est pas simplement un mode d'être de la divinité; il est une Personne, tout comme le Père et le Fils, distinct de chacun d'eux bien qu'un avec eux deux.

10 Ce qui différencie les trois comme Personnes, ce sont leurs relations mutuelles dans l'être de Dieu. Le Père est la source et l'origine; le Fils est éternellement engendré par lui et lui est uni comme le Fils à son Père; l'Esprit Saint est uni au Père et au Fils, procédant du Père et du Fils (ou du Père par le Fils).

C'est par leurs mutuelles relations que les Personnes divines se distinguent. En Dieu le Fils et l'Esprit procèdent du Père lequel ne procède d'aucun autre. Une des formes d'expression de la théologie occidentale rapproche la procession du Fils de l'intelligence — et il est le Verbe — et la procession de l'Esprit de la volonté — il est l'Amour, l'amour personnifié du Père et du Fils.

11 Au témoignage de la Bible, il nous est montré que dans leurs opérations chaque Personne joue un rôle particulier. Bien que Dieu un et trine ait toujours été à l'oeuvre et soit impliqué dans la vie des hommes depuis la création, c'est principalement par la mission du Fils dans l'incarnation et par celle de l'Esprit après la résurrection dans la fondation et la vie de l'Eglise que nous parvenons à la connaissance que le Dieu un est Trinité et que nous sommes amenés à une certaine compréhension de l'oeuvre des trois Personnes à travers les gestes sauveurs de Dieu dans l'histoire. L'Esprit est le don que Dieu fait de Lui-même à son peuple. Il est Seigneur et dispensateur de la vie. Il est l'amour de Dieu atteignant l'humanité pour la transformer et la sauver.

C'est donc sur l'oeuvre de l'Esprit que cette Déclaration va centrer sa réflexion. Encore que, finalement, l'Esprit doive être objet d'adoration plutôt que de recherche, la Tradition chrétienne a toujours cherché à mieux le comprendre en vue de l'aimer et de répondre plus adéquatement à ses nombreux dons.

B. L'OEUVRE DE L'ESPRIT

L'Esprit Saint révèle la signification de la création

12 La création et la rédemption, laquelle est "une nouvelle création", sont étroitement liées. L'Ecriture voit l'histoire du salut comme une merveille de la création. L'oeuvre créatrice de Dieu, spécialement en ce qui concerne l'homme, est rapportée à son Verbe et à son "souffle de vie", l'Esprit créateur. A travers tout l'Ancien Testament l'Esprit et le Verbe de Dieu ne cessent jamais d'agir ensemble. Dans le Nouveau Testament, le Verbe de Dieu, fait chair par l'action de l'Esprit, ne fait rien sans l'Esprit, et la consommation de son oeuvre, c'est le don de l'Esprit.

L'Esprit Saint à l'oeuvre dans la justification et la régénération

13 L'Esprit Saint fut actif et créateur à la conception de Jésus (*Mat 1,18-20; Lc 1,35*), à son baptême (*Mc 1,9.1 l; Mat 3,13-17; Lc 3,12-13*) et durant tout son ministère public (*Mc 3,22-30; 9,29; Mat 12,25-32; Lc 11,20; 4,1-14; 10,21*).

Une nouvelle étape dans l'oeuvre de l'Esprit, à savoir la fondation de l'Eglise, a débuté par la mort du Christ, sa résurrection et le don de l'Esprit aux disciples.

Aujourd'hui, de tous côtés nous entendons la question jadis posée par Paul: "Malheureux homme que je suis! Qui me délivrera de ce corps qui appartient à la mort?" (*Rom 7,24*). Qu'ils le sachent ou non, ceux qui posent cette question s'interrogent sur la justification: comment un pécheur peut-il trouver un Dieu qui fasse grâce? comment à une vie sans but un sens peut-il être donné?

L'Esprit Saint est présent et agissant en nous tout au long d'une expérience de conversion qui débute par une prise de conscience de la bonté de Dieu et une expérience de honte et de culpabilité, qui se poursuit par le chagrin et le repentir pour s'achever en gratitude pour la possession d'une vie nouvelle qui nous est donnée en Jésus Christ par la miséricorde de Dieu.

La justification n'est pas un épisode forensique isolé, mais elle fait partie d'un processus qui trouve son achèvement dans la régénération et la sanctification, elle est participation de la vie humaine à la vie divine.

14 Ici, évidemment, le concept-clé est celui de "pré-venance", un concept souligné tant par le Concile de Trente que par John Wesley. C'est toujours l'oeuvre spéciale de l'Esprit que de garder l'initiative divine qui précède toute action et toute réaction humaines. L'Esprit Saint est Dieu, lui-même présent et actif dans les volontés et les coeurs humains, "plus intime en nous que le souffle, plus proche que les mains et les pieds". C'est pourquoi quand certains, de manière erronée, ont nié le sens non explicité que l'Eglise donne de la pré-venance de l'Esprit, la réponse positive de l'Eglise fut, très justement, de réaffirmer le titre vraiment splendide: "qui est Seigneur et qui donne la vie".

Le Concile de Trente enseigne que le commencement de la justification pour les adultes se réalise par le moyen de la grâce prévenante du Seigneur qui nous pousse à la conversion, nous rendant librement capables de choisir de suivre l'inspiration que Dieu nous donne quand il touche notre coeur avec la lumière de l'Esprit Saint: "Quand l'Ecriture dit: 'Revenez à moi et je reviendrai à vous' (*Zac 1,3*) notre liberté nous est rappelée. Quand nous répondons 'Fais-nous revenir vers toi, Seigneur, et nous reviendrons' (*Lam 5,21*), nous confessons que nous sommes pré-venus (mus d'abord) par la grâce" (Session 6, Décret sur la justification, ch. 5, DS 1525).

15 Dans la justification, Dieu, par l'oeuvre expiatoire du Christ, rétablit le pécheur dans une juste rela-

tion avec lui. Dans un tel rétablissement, le début, le déroulement et le terme sont l'oeuvre de l'Esprit Saint tandis qu'il conduit le Christ vers nous et nous conduit vers le Christ. Quand un pécheur est conduit vers le Christ et l'accueille, il est rené et il reçoit le pouvoir de se détourner d'une vie repliée sur lui-même, pour une "nouvelle vie" ouverte à l'amour de Dieu et du prochain.

Ainsi les tragiques perversions du péché peuvent être guéries; ainsi l'être déformé peut être formé, réformé et pleinement accompli. Les yeux aveugles peuvent être ouverts-, les volontés atrophiées sont revigorées; les esprits esclaves des idoles que sont l'orgueil, l'avarice et la cupidité sont libérés et capables de juger selon d'autres règles. Ainsi un nouvel avenir, pour soi et pour la société, peut s'ouvrir à une "révolution" permanente et constructive. Telle est notre réconciliation avec Dieu qui dans le Christ nous a réconciliés avec lui. Et telle est la justification: être regardé et traité comme juste, grâce au Christ; et plus encore, avoir la possibilité de devenir juste. Tout cela est fait par les initiatives de la miséricorde rédemptrice du Père, manifestée dans la grâce expiatoire du Fils, par l'action de l'Esprit Saint dans nos coeurs.

16 "L'Esprit lui-même atteste à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu" (*Rom 8,16*). Nous recevons l'Esprit d'adoption qui habite dans les chrétiens, répandant l'amour de Dieu dans nos coeurs, nous rendant capables de dire "Abba" et, dans le Notre Père, de prier pour demander pardon, conscients de notre faiblesse, mais pleinement confiants dans le miséricordieux amour de Dieu pour nous dans le Christ. Bien plus, quand nous ne savons pas comment prier, c'est l'Esprit qui intercède pour nous (*Rom 8,26*).

17 D'après le Quatrième Evangile le but ultime de la mission de Jésus fut d'accorder le don de l'Esprit Saint à ses disciples (*Jn 20,22-23*). L'Esprit Saint nous apporte le pardon des péchés car c'est son rôle de nous enseigner, à nous les disciples de Jésus, tout ce qui est nécessaire à notre salut et de nous rappeler tout ce que Jésus a dit (*Jn 14,26*). Parce qu'il est l'Esprit de Vérité, il rend témoignage à Jésus et nous rend capables, à notre tour, d'être des témoins (*15,26-27*). Il nous guide vers la vérité toute entière, annonce les choses à venir et ainsi glorifie Jésus (*16,13-14*). En révélant la filiation de Jésus et le sens de sa mission l'Esprit Saint, par le fait même, montre la malice du péché fondamental: le manque de foi en Jésus (*Jn 16, 8-11*).

18 Le Saint Esprit sanctifie le chrétien régénéré. La sanctification est un processus qui conduit à l'amour parfait. La vie dans l'Esprit est une vie humaine, mais vécue dans la foi, l'espérance et la charité, à la limite en consonance avec les objectifs de la grâce de Dieu dans et pour ses enfants. Comme le dit Wesley, le terme de l'existence humaine est de retrouver et dépasser la perfection en laquelle cette existence fut tout d'abord conçue et créée:

"...Par conséquent (au terme de la création) surgira un état pur de sainteté et de bonheur, de beaucoup supérieur à celui dont jouissait Adam au paradis... Et, pour couronner le tout, il y aura une union profonde, intime et ininterrompue avec Dieu, une communion constante avec le Père et Son Fils Jésus Christ dans le Saint Esprit, une continuelle jouissance de Dieu un et trine, de toutes les créatures en lui" (*La nouvelle création*, § 18).

L'Esprit Saint et la communauté chrétienne

19 La note principale de l'Eglise post-pascale c'est que Dieu lui donne l'Esprit et crée ainsi la communauté de la Nouvelle Alliance. Le Seigneur ressuscité et glorifié prend possession du monde par son corps, l'Eglise, en laquelle les membres sont baptisés dans l'Esprit. Notre obéissance est un signe de la seigneurie du Christ quand nous exprimons dans nos vies sa mort et sa résurrection. Son Esprit de puissance et d'amour rend possible l'obéissance en brisant l'esclavage du péché et en donnant la liberté. Toutefois la désobéissance demeure et seule l'offrande quotidienne de nos corps comme un vivant sacrifice peut manifester le triomphe de sa grâce. Par l'Esprit nous buvons la coupe du Christ et nous partageons sa vie. Par grâce nous sommes sauvés par la foi et non par les oeuvres (cf. *Eph 2, 8-9*). Le baptême, qui est célébré dans la communauté des croyants, est le signe extérieur qui exprime tout ensemble la grâce et la foi.

20 L'Esprit Saint nous donne une variété de dons spirituels (les charismes) (cf. *1 Cor 12,4*) qui rendent les différents membres du corps aptes pour le ministère; ils ne sont pas limités à des dons tels que celui de la prophétie ou de la glossalalie. Dans le mouvement charismatique ou le néo-pentecôtisme nombreux sont ceux qui sont parvenus à une nouvelle expérience de vie dans l'Esprit. Il faut se rappeler que l'oeuvre de l'Esprit n'est pas facile à distinguer des actes posés par les êtres humains libres par lesquels il agit; les actes humains

ne sont pas tous oeuvres de l'Esprit. Guidés par le discernement, qui est un don de l'Esprit (1 *Cor* 12, 10), nous devons développer des critères pour discerner ces dons. Les fruits de l'Esprit sont "l'amour, la bonté, la foi, la bienveillance, la maîtrise de soi" (*Gai* 5,22-23). Là se trouve la preuve de la vraie foi.

21 L'Esprit guide la croissance de l'Eglise. En tout temps, comme Peraclet, il nous rappelle ce que Jésus a dit, il nous conduit vers la vérité et il nous rend capables de porter témoignage du salut dans le Christ.

L'Esprit Saint inspire les chrétiens tandis qu'ils cherchent à obéir à la mission donnée par le Christ de faire de tous les peuples ses disciples. Au terme, Dieu triomphera du péché et de la mort et pour accomplir la promesse qu'il a faite de l'Esprit, il conduira tous ceux qui l'aiment à la gloire sans fin.

L'Esprit Saint transforme en Royaume de Dieu la communauté humaine

22 Dieu a inauguré son Royaume dans le Christ.

La venue du Royaume implique la transformation de la communauté humaine, présentement souillée par le péché qui entraîne oppression et pauvreté, en une communauté de justice, d'amour et de paix.

Le Saint Esprit, actualisant l'oeuvre achevée par le Christ, veut accomplir cette transformation sociale et politique dans et par les hommes, spécialement dans et par ceux qui reconnaissent le Christ ressuscité comme le Seigneur de l'histoire. En conséquence, nous devons prier, travailler et espérer pour la réalisation de cet objectif.

L'oeuvre présente de l'Esprit Saint, ce sont là les premiers fruits de cette transformation (*Rom* 8,23). Bien que nous n'ayons pas de raison de penser que cette transformation sera complète dans ce monde, nous croyons néanmoins que tous les chrétiens doivent faire tout leur possible afin de porter témoignage de la promesse de Dieu d'achever cette transformation dans le monde à venir.

* * *

II. ESPRIT SAINT, EXPÉRIENCE CHRÉTIENNE ET AUTORITÉ

23 Gardant toujours présents les signes de l'action de l'Esprit que nous croyons pouvoir discerner aujourd'hui (cf. ci-dessus, § 6), nous passons des

convergences générales sur l'Esprit Saint à la considération de l'expérience chrétienne (la voyant comme la conduite de l'Eglise par l'Esprit et comme l'oeuvre qu'il lui impartit).

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPÉRIENCE CHRÉTIENNE

L'expérience chrétienne est un riche domaine mais qui est bien peu exploré au moins en ce qui concerne le dialogue oecuménique.

Nous sommes d'accord pour dire que "la vie dans l'Esprit est une vie humaine, mais vécue ...le plus possible en consonance avec les objectifs de la grâce de Dieu" (cf. ci-dessus, § 18). C'est la prise de conscience de la foi concernant l'initiative de l'Esprit dans le coeur humain, stimulant et guidant le croyant vers toujours plus de foi, d'espérance et de charité. Une telle prise de conscience découvre tout ensemble le monde et l'histoire comme interpersonnels, comme se situant sous la garde et la providence de Dieu. Cette prise de conscience est centrée sur la révélation que Dieu fait de lui-même en Jésus-Christ et est orientée vers une vie partagée dans l'Eglise en laquelle l'Esprit préside, habitant les coeurs des chrétiens, les inspirant et les conformant à l'esprit qui était dans le Christ (*Phil* 2,5).

24 L'expérience religieuse chrétienne comporte l'assurance de la miséricorde gratuite de Dieu dans le Christ, le témoignage intérieur de l'Esprit que nous sommes vraiment les enfants de Dieu, pardonnés et réconciliés avec le Père (*Rom* 8,12-17). Le même Esprit guide également les fidèles vers la connaissance de toute la vérité qui est dans le Christ Jésus et vers une obéissance toujours plus fidèle envers la norme de justice de Dieu dans toute la communauté humaine. En dépit de notre incapacité à le manifester parfaitement, le fruit de l'Esprit (*Gal* 5,22-23) est toujours un facteur puissant pour attirer les autres dans la communauté chrétienne.

25 Tant les catholiques que les méthodistes ont trouvé dans l'expérience chrétienne de John Wesley et dans ses commentaires sur la "religion expérimentée" (experimental religion) un exemple édifiant de ce à quoi nous tendons. Après une bonne douzaine d'années de fidèle ministère auprès des nécessiteux au nom du Christ (à Oxford, dans le Lincolnshire et en Géorgie) le coeur de Wesley fut "étrangement réchauffé" et il parvint à "l'assurance" que Dieu avait effacé tous ses péchés et l'avait sauvé de la loi du péché et de la mort (cf. Jour-

nal, 24 mai 1738 ⁽¹⁾. De manière significative, ce fut cette profonde expérience religieuse qui conduisit Wesley à un ministère encore plus efficace, enraciné toujours davantage dans la prise de conscience que c'était le Saint Esprit qui le rendait capable de communiquer aux autres l'évangile du salut par la foi et la sainteté de coeur et de vie. Ainsi, la doctrine "du témoignage de l'Esprit" (i.e. comme pivot de toute idée d'expérience chrétienne) se manifeste dans l'enseignement de Wesley, au début et plus tard (Discours I, 1748 et Discours II, 1764). Il faut reconnaître que plus tard les théologiens méthodistes ont eu tendance à être plus "rationalistes" ou plus "pragmatiques". Néanmoins nous avons trouvé des significations nouvelles dans les ressemblances évidentes entre Wesley et le courant principal de la spiritualité catholique. Cette convergence pourrait avoir des implications significatives pour notre propre prise de conscience d'une croissance spirituelle de "l'être un dans le Christ" et pour l'avenir de la cause de l'unité chrétienne. Ainsi, nous avons été d'accord pour estimer qu'un approfondissement de notre complexe héritage de part et d'autre pourrait se faire au bénéfice de nos communautés respectives et aussi accroître notre expérience actuelle d'unité dans l'Esprit.

26 Dans la tradition catholique romaine postérieure à la Réforme, ce sont en général les saints et les maîtres spirituels plus que les théologiens scolastiques qui ont mis l'accent sur le caractère central de l'expérience chrétienne. A cet égard cependant, Vatican II apparaît comme un tournant. Les documents du Concile parlent fréquemment des activités transformantes de l'Esprit Saint dans les personnes, dans l'Eglise, dans le monde. Ils mettent l'accent sur le devoir de discerner "les signes des temps", ainsi que sur la conduite de l'Esprit dans ces temps obscurs et changeants. Il n'est pas exagéré de dire que ces années post-conciliaires ont témoigné d'une redécouverte dans le sein de l'Eglise de la foi chrétienne comme "expérience", comprise à nouveau comme intimité avec le Christ dans la prière et comme une présence libératrice pour les personnes et les communautés. Les signes

(1) "Vers neuf heures moins le quart environ, alors qu'il (le lecteur de la Préface de l'épître aux Romains de Luther) décrivait le changement que Dieu accomplit dans le coeur par la foi au Christ, j'ai senti mon coeur étrangement réchauffé. J'ai senti que j'avais confiance dans le Christ, le Christ seul, pour le salut, et l'assurance me fut donnée qu'il avait effacé mes péchés, oui les miens, et qu'il m'avait sauvé du péché et de la mort". (Cf. Rapport de Dublin, notes 6 à 12, qui rappellent que les méthodistes ne considèrent pas "l'assurance" comme "une forme de certitude qui enlève tout besoin d'espérance").

les plus évidents de cet "esprit nouveau" comporte le développement de divers centres de spiritualité, de lieux de prière, de renouveau charismatique, des mouvements de "cursillos" et de préparation au mariage, des groupes d'étude biblique, de nouveaux ministères, d'un rôle plus actif pour les femmes dans l'Eglise, de nouveaux efforts pour la promotion de la justice, de nouvelles entreprises missionnaires. Ces "signes" pourraient même rappeler à juste titre aux méthodistes ce que pourraient devenir leurs "class meetings" s'ils pouvaient aussi être rénovés.

27 Par conséquent, nous pouvons affirmer ensemble l'importance cruciale d'une "religion du coeur", puisque nous sommes d'accord sur le fait que la chrétienté est une communion de croyants, une "communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ" (1 Jn 1,1-3; et pour ce qui concerne le rôle de l'Esprit, cf. 3,24; 4,13). Nous formons un corps mystique dont la Tête est le Christ (Eph 4). Notre but commun est de vivre ensemble dans l'Esprit, que le Christ, notre espérance de gloire, puisse être formé en nous, et au terme que la volonté juste du Père soit faite sur la terre comme elle l'est dans les deux. L'Esprit Saint est l'artisan premier de notre expérience chrétienne, puisque c'est lui qui "achève l'oeuvre du Christ en s'établissant lui-même comme la réalité la plus intime dans chaque être humain" (P. Evdokimov, dans "Panagion et Panagia" BSFEM, 27, 1970, p. 61). C'est le Saint Esprit qui nous rend capables de dire "Seigneur, Jésus" et "Abba, Père"; c'est lui qui nous façonne à l'image de Jésus, c'est lui qui nous appelle à l'obéissance à la "norme de justice" du Père sur la terre, et au-delà de tout cela à notre tout premier devoir de glorifier Dieu et de l'aimer pour l'éternité.

28 Ensemble donc, nous affirmons que l'expérience chrétienne vers laquelle nous aspirons dans l'unité comporte mystère et clarté, sentiment et raison, conscience individuelle et autorité reconnue, charismes et sacrements, exercices spirituels et service, "discernement des esprits" individuel et communautaire, communauté locale et mission mondiale, fidélité au passé et ouverture au présent et à l'avenir. Nous sommes d'accord pour reconnaître que l'expérience chrétienne requiert pour son développement les disciplines de la prière et de la dévotion, la vérité accessible dans les Saintes Ecritures, la nourriture des sacrements, l'encouragement qui vient des abondants dons divins de grâce et de sagesse, pour le témoignage et le service dans le monde.

29 Plus encore, puisque c'est dans tout notre être comme personnes humaines que Dieu nous rassemble en lui, nous sommes d'accord pour affirmer que nos états affectifs sont également soumis à l'absolue "prévenance" de l'Esprit. Tandis que nous cherchons à être instruits par les Ecritures et par les trésors spirituels de la tradition chrétienne, nos "sens spirituels" se développent vers une acuité de plus en plus grande. Dans l'Esprit, nous voyons le Seigneur, nous entendons sa voix, nous goûtons sa douceur, nous respirons le parfum de sa présence, nous faisons l'expérience de son pouvoir guérisseur et du don de la nouvelle vie de celui qui habite nos cœurs et nous parle par le témoignage et les besoins des autres. En même temps, cette expérience est ouverte à la loi de la raison et à tous les usages responsables de la connaissance pratique. "Connaissance et piété vitale" vont ensemble comme correctifs aux déséquilibres venant d'un côté ou de l'autre. De même, il doit y avoir un prudent équilibre entre la voix de la conscience individuelle et la voix de l'autorité extérieure légitime, dans l'Eglise ou dans la société — par la reconnaissance constante que la conscience intérieure aussi bien que les autorités extérieures ont leur norme dans la Parole de Dieu, dans la foi de l'Eglise et dans l'expérience partagée des fidèles chrétiens.

30 Catholiques et méthodistes sont d'accord pour affirmer que le progrès dans la purification du péché et de ses effets, aussi bien que la croissance dans la sainteté, à savoir l'amour de Dieu et du prochain, requièrent le développement de nos pouvoirs, qui viennent de Dieu, de discernement spirituel dans l'expérience individuelle et sociale. Nous nous réjouissons de nos mutuelles découvertes des ressources significatives dans nos traditions respectives qui aident à un tel développement, tels que les *Sermons* et les avis spirituels de John Wesley et, par exemple, les *Exercices spirituels* de St Ignace de Loyola. Nous sommes convaincus que, tandis que nous redécouvrons et mettons en valeur pour nous-mêmes ce riche héritage mutuel, nous pouvons de plus en plus nous rapprocher les uns des autres à un niveau plus profond.

31 Nous nous réjouissons aussi quand nous voyons émerger de communautés nouvelles de chrétiens qui cherchent à se soutenir les uns les autres dans leur service et leur témoignage chrétien — ce que St Ignace appelle des "amis dans le Seigneur". Ces expériences communautaires demandent de la part de tous ceux qui y participent une fidélité sincère dans la foi, une discipline morale volontaire et un service qui est don de soi. Elles nous appellent tous à une préoccupation

plus vigoureuse pour une intelligence plus juste des Saintes Ecritures tandis que nous sommes menés par le même Esprit qui les a inspirées. Egalement nous nous reconnaissons comme étant sous l'impératif de la charité qui découle des injonctions à chercher d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, dans nos vies et dans ce monde. L'Esprit Saint est le premier don de Dieu à ceux qui croient et à tous ceux qui confessent Jésus-Christ comme Seigneur à la gloire du Père. Partant de ces convictions qui nous sont communes, nous exhortons tous nos frères et soeurs dans le Christ à s'unir dans une poursuite plus ardente de ces hauts niveaux d'expérience chrétienne et de moyens plus efficaces pour exprimer notre foi, notre espérance et notre charité dans et pour le monde pour lequel le Christ est mort. De cette manière nous serons attirés vers une réelle communion dans le Christ et, comme nous pouvons l'espérer, attirés plus facilement par la suite vers la *communio in sacris*, la pleine communion dans les sacrements.

32 Nos traditions liturgiques respectives expriment cette foi commune:

"Dieu tout-puissant, pour qui tous les cœurs sont ouverts, tous les désirs sont connus, et pour qui aucun secret n'est caché, purifie les pensées de nos cœurs par l'inspiration de l'Esprit Saint, en sorte que nous puissions t'aimer parfaitement et glorifier dignement ton saint Nom, par le Christ notre Seigneur" (Service méthodiste de la sainte Communion; Missel romain, Messe votive du Saint Esprit).

"Vraiment, il est juste et bon, de te rendre gloire, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant, de qui nous tenons la vie, la croissance et l'être. Dans cette existence de chaque jour que nous recevons de ta grâce, la vie éternelle est déjà commencée: nous avons reçu les premiers dons de l'Esprit qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, et nous vivons dans l'espérance que s'accomplisse en nous le mystère de Pâques..." (Missel romain, 6ème préface des dimanches du temps ordinaire).

DEUXIÈME PARTIE

L'ESPRIT SAINT ET L'AUTORITÉ DANS L'EGLISE

33 Pour les hommes et les femmes marqués du sceau de l'Esprit dans le baptême, rassemblés dans l'Eglise, dans la communion du don que le Christ fait de lui-même, l'autorité du Christ s'exerce par le moyen de

l'Esprit qui est Amour, et par conséquent toute autorité qui provient de cette source fait partie du don bienveillant de Dieu. Que ce soit l'autorité personnelle de la sainteté ou le charisme de l'épiscopat conféré par l'Esprit au ministre ordonné, qu'elle exerce l'enseignement ou la discipline, l'autorité implique que ce qui est proposé, commandé ou recommandé, doit être accepté par le fait qu'il provient de cette source.

34 Il n'y a pas de désaccord sur le fait que l'Eglise a autorité pour enseigner. Dans l'Eglise, la révélation de Dieu dans le Christ nous vient par l'écriture, et garder le peuple de Dieu dans la vérité, c'est l'oeuvre pleine d'amour de l'Esprit dans l'Eglise. Mais garder ainsi le peuple de Dieu ne consiste pas en une simple répétition de formules. L'Esprit pousse l'Eglise à une réflexion constante sur les Ecritures que lui-même a inspirées et à leur interprétation traditionnelle, en sorte qu'elle peut parler avec une autorité intacte aux hommes de temps et de lieux différents, de situations sociales et culturelles différentes, faisant face à de nouveaux et difficiles problèmes. Evidemment, il ne s'agit pas de mettre en question l'importance permanente de formulations sur la foi et de déclarations conciliaires telle que la définition de Chalcedoine. Leur validité permanente ne restreint pas le pouvoir de l'Esprit pour parler, selon des manières nouvelles, à l'Eglise, dont la voix vivante ne s'exprime jamais sans relation avec son passé vivant. Elle demeure sous la parole vivante de Dieu. Les anciennes oppositions entre Ecriture et Tradition ont laissé place à une compréhension que nous partageons, que l'Ecriture, en témoignage de la Tradition vivante d'où elle surgit, a un rôle normatif pour la tradition totale de l'Eglise, selon qu'elle vit et est toujours guidée par l'Esprit de vérité.

35 Notre dialogue n'est pas le seul dans lequel des difficultés spéciales ont été énoncées, et persistent, en matière de revendications papales et du caractère des définitions dogmatiques (allocution de Paul VI à l'assemblée plénière du Secrétariat pour l'unité, 1968). Nous pourrions faire état du progrès d'autres dialogues, mais nous croyons que l'émotion qui a accompagné des termes relativement modernes tels que infaillibilité ou irréformabilité peut être apaisée si ces termes sont considérés à la lumière de notre commune doctrine concernant le Saint Esprit. L'autorité papale, non moins qu'aucune autre dans l'Eglise, est une manifestation de la présence continue de l'Esprit d'amour dans l'Eglise ou alors elle n'est rien. De

fait, dans son exercice elle devrait être, de façon prééminente, une telle manifestation. A Vatican I, elle était déclarée être "pour la construction et non pour la destruction de l'Eglise" — que ce soit l'Eglise locale ou la communion des Eglises locales.

36 Cet aspect premier a été obscurci par les émotions et les polémiques qui ont accompagné des termes tels que infaillibilité ou juridiction universelle et immédiate. Comme pour d'autres dogmes, les termes qui expriment le dogme de 1870 appartiennent à leur temps et doivent être compris dans le contexte de ce temps et aussi des débats de cette époque. La vérité qui se cache derrière ces termes peut être mieux appréhendée dans des situations nouvelles par tous ceux qui sont concernés. Déjà la Constitution de Vatican II sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, et d'autres documents ont fait quelque chose pour contrebalancer le déséquilibre laissé par le travail inachevé de Vatican I.

Il ne s'agit pas de vider de leur sens les termes auxquels on se réfère: à différents points de vue nous sommes d'accord pour dire que cela ne serait ni utile ni honnête. Toutefois ils ne représentent pas des revendications à propos de qualités humaines ou la glorification d'une fonction. Ils doivent être compris à la lumière d'une conception globale et dans une responsabilité totale du ministère d'enseignement et de discipline dans l'Eglise — un ministère pastoral qui reflète la présence et la sollicitude constantes de l'Esprit dans l'Eglise, qu'il conduit vers la vérité et qu'il forme à l'amour. Ainsi, et ainsi seulement peut être comprise et légitimée toute autorité, quelles que soient ses formes et sa nomenclature. Bien que les revendications sous-jacentes à de tels termes soient circonscrites et clarifiées, il est peu vraisemblable que les méthodistes, dans un avenir prévisible, puissent se sentir à l'aise avec eux. Mais la prise de conscience méthodiste quant à la papauté s'est élargie et a beaucoup changé dans les temps récents; et l'idée générale d'un service universel de l'unité à l'intérieur de l'Eglise, d'un primat de la charité reflétant la présence et l'oeuvre dans l'Eglise de l'Esprit qui est amour, pourrait bien être la base d'une compréhension et d'une convergence accrues.

37 Nous avons dit ci-dessus que l'autorité personnelle de la sainteté (§ 33) montre aussi l'Esprit Saint présent et à l'oeuvre. Ceci conduit à la question d'une relation que nous avons déjà discutée à Denver (1971), celle de l'autorité et de la conscience. Celle-ci a souvent été considérée moins comme une relation que comme une antithèse protestante/catholique. Si ce sur quoi nous sommes tombés

d'accord jusqu'ici est vrai, alors une telle vue ne peut être qu'une distorsion. Que l'autorité soit un service de l'Évangile, que l'assentiment à la foi est libre ou bien il n'est rien, que chacun porte témoignage auprès de l'autre, aucun catholique ne le niera; que la conscience chrétienne soit formée dans la vie de l'Église, qui est la vie dans l'Esprit, aucun méthodiste n'en disconvient. D'autres questions sur cette relation doivent surgir dans la prochaine étape de notre travail sur les jugements pratiques, éthiques et moraux, mais ce sont ces principes, sur lesquels s'est fait l'accord, qui seront appliqués.

38 Nous avons été d'accord pour dire que:

“La venue du Royaume implique la transformation de la communauté humaine, présentement souillée par le péché qui entraîne oppression et pauvreté, en une communauté de justice, d'amour et de paix” (§ 22 ci-dessus).

Nous n'avons pas l'illusion de croire que les signes de l'action de l'Esprit Saint que nous avons montrés en commençant soient des signes qui se rencontrent partout. Il y a beaucoup de causes d'inquiétude dans l'impatience et le mépris, non pour une autorité tyrannique et arbitraire, mais pour l'autorité fondamentale qui seule rend possible une vie organisée. Le mépris pour la vie humaine, pour l'immunité diplomatique, pour notre héritage naturel, sont des signes attristants de notre temps. Ce que nous avons dit ci-dessus des seuls critères par lesquels l'autorité peut être comprise et légitimée s'applique clairement, pour les chrétiens, à toute autorité, ecclésiastique ou civile. Par conséquent, un des critères par lequel toute autorité doit être jugée, nous le voyons dans le souci du pauvre et de l'opprimé, le souci de conserver les dons de Dieu. Toute autorité arbitraire et absolue, qui nie le respect dû aux êtres humains et à la création, n'est pas chrétienne.

III. LES DÉCISIONS MORALES CHRÉTIENNES

INTRODUCTION

39 La vocation chrétienne s'exprime dans l'enseignement du Christ, le Sauveur, qui demande à ses disciples “d'être parfaits comme votre Père céleste est parfait” (*Mat 5,48*). La perfection de Dieu est son amour, car Dieu est amour (*1 Jn 4,8,12*). Le chrétien a conscience que la condition de disciple de Jésus signifie l'imitation de celui dont l'amour

fut si grand qu'il n'a pas hésité à donner sa vie pour tous (*Jn 15,13*). L'Église annonce la totalité du mystère du Christ. Elle fait écho à l'appel qu'il nous lance pour être converti et le suivre sur son chemin, mettant en tout l'accent sur le primat de la charité. L'Église est l'héritière de la révélation divine et elle proclame le Christ et son message qui est de poursuivre sa mission et d'appeler tous les hommes et les femmes à répondre par la foi, l'espérance et la charité.

40 L'Église est aussi appelée le “peuple de Dieu” (*1 P 2,9-10*). C'est dans l'appartenance à cette communion chrétienne qu'on entend l'appel du Christ et qu'on est poussé à y répondre avec tout son être. L'appel ne cesse jamais et la réponse devrait être constante et empressée. Par la puissance de la présence de l'Esprit Saint, don de Dieu à son peuple, l'Église accepte la responsabilité de prendre part à la formation de la conscience individuelle, étant toujours consciente qu'il s'agit là du secret intérieur et du sanctuaire où chacun de nous jouit de l'intimité avec Dieu. Le chrétien tire de nombreux avantages des richesses de l'Église, par exemple, les Écritures, la communauté, le culte et l'enseignement, toutes ces richesses exerçant leur action en sorte que chaque personne puisse porter davantage de fruit.

41 De même, le chrétien est appelé à vivre dans l'environnement de la création, il bénéficie de la société des hommes et des femmes. En ce domaine l'Église est tout à la fois étudiante et enseignante. Les progrès humains l'instruisent et elle est enrichie par le développement des sciences techniques et des sciences humaines. De la sorte elle est sensibilisée aux difficultés et aux problèmes humains et est préparée à apporter ses perceptions et sensibilités propres à la recherche des solutions. Elle a fortement conscience de la présence du mal qui défie le Royaume de Dieu. Et par conséquent elle n'hésite pas à désigner ce qui est mal et à le combattre afin de conserver et de proclamer ce qui est bon.

L'Église est également consciente de la propension de la personne au péché et aux manquements. Elle soutient tout effort tendant à répondre à l'appel à la perfection. L'Église agit avec miséricorde et bonté, mais quand elle est provoquée en matière de moralité, l'Esprit l'oblige à parler.

42 Le Seigneur nous appelle à nous repentir et aussi à croire que la Bonne Nouvelle, et donc cet appel à la conversion, devrait se manifester dans l'activité du chrétien. Nous avons dit antérieurement que “nous nous reconnaissons comme étant sous

l'impératif de la charité qui découle des injonctions à chercher d'abord le Royaume de Dieu et *sa* justice, dans nos vies et dans ce monde" et à poursuivre "les moyens les plus efficaces pour exprimer notre foi, notre espérance et notre charité dans et pour le monde pour lequel le Christ est mort" (cf. ci-dessus § 31).

Nous reconnaissons que la croyance et le comportement, la foi et les oeuvres, ne devraient pas être séparées. Par conséquent les questions d'éthique et de moralité, qui impliquent la relation entre conscience et autorité, n'appartiennent pas à la frange, mais au coeur de l'écoute fidèle de l'Évangile.

43 Que nous voyons la conscience comme une faculté propre ou comme la mobilisation de toutes nos facultés pour discerner le bien et éviter le mal, nous sommes d'accord pour dire que la capacité humaine que nous appelons conscience est le don de Dieu et que sa signification est vitale pour la vie morale.

La conscience n'agit pas comme une source indépendante d'information morale. Puisque les hommes ont la responsabilité de faire grandir, de protéger et de suivre leur conscience, celle-ci a besoin d'être formée et informée et par conséquent elle doit être ouverte à la direction de l'autorité.

Par conséquent, qu'il s'agisse d'aboutir à une décision morale, ou d'arriver à accepter des formulations doctrinales, le chrétien est quelqu'un qui se trouve placé sous une autorité. L'autorité normative est l'Écriture interprétée à la lumière de la Tradition (la voix vivante de l'Église), de la raison et de l'expérience (cf. ci-dessus § 34).

44 Les hommes ont tout à la fois la responsabilité de veiller à ce que leur conscience soit ouverte à la direction de l'autorité et aussi le droit de suivre librement et fidèlement cette conscience. Ainsi, nous sommes d'accord pour dire que personne doit être forcé d'agir d'une manière contraire à sa conscience ou être empêché d'agir selon sa conscience "dès lors que demeure sauf un ordre public juste" (Vatican II, *Déclaration sur la liberté religieuse*, n. 2) et que l'on ne contrevient pas aux droits des autres.

Nous sommes d'accord pour dire que "la liberté de conscience" ne signifie pas "formez votre esprit en matière morale, sans référence à aucune autre autorité que votre propre sens du bien et du mal". Il peut y avoir un moment où l'Église est contrainte de dire, "Si vous persistez à exercer votre

liberté de conscience de cette manière, vous vous placez vous-même hors de l'Église".

45 Nous sommes d'accord pour affirmer l'importance de la loi naturelle que Dieu lui-même nous rend capables de percevoir. Dans cette perception, le don surnaturel de la grâce prévenante joue un rôle capital. "Personne n'est entièrement privé de ce que l'on appelle communément la *conscience naturelle*. Mais cela n'est pas naturel; on doit l'appeler plus précisément une *grâce prévenante*... Chacun, à moins qu'il n'appartienne au petit nombre de ceux dont la conscience est cautérisée au fer rouge, se sent plus ou moins mal à l'aise quand il agit contrairement à la lumière de sa propre conscience" (J. Wesley, *Oeuvres*, VI, 485). La loi naturelle ainsi comprise provient des généreuses dispositions du Dieu créateur.

Ce qui est révélé en Jésus-Christ, notre Rédempteur incarné, c'est le dessein caché de Dieu déjà à l'oeuvre à travers l'ensemble de sa création; les "morales de révélation" ne nient pas l'ordre créé, mais sont compatibles avec cet ordre dans lequel Dieu mène la nature humaine vers son accomplissement. ("Père, qui a merveilleusement créé l'homme et plus merveilleusement encore rétabli sa dignité, fais-nous participer à la divinité de ton Fils qui a voulu prendre notre humanité", Collecte du jour de Noël, *Bréviaire romain*). Par conséquent, les théologies morales basées sur la loi naturelle et celles qui font appel plus directement à une "morale de révélation" n'entrent pas nécessairement en conflit. Et donc les jugements moraux que porte le chrétien, en tant que chrétien, ne sont pas l'accomplissement d'un ordre divin qui s'imposerait et serait étranger à son propre bonheur, mais ils sont la réponse à la volonté de Dieu pour rehausser et accomplir ce qui est authentiquement humain. Si nous pouvons distinguer entre les devoirs qu'on a comme membre de l'Église et comme membre de la communauté humaine, ces devoirs doivent être découverts comme en harmonie, la conscience les accompagnant de ses conseils dans les deux domaines.

Nous reconnaissons que dans nos deux Églises, à des déclarations officielles ou à des actions a souvent été attribuée une autorité plus grande que celle dont elles pouvaient être revêtues. Un conflit, concernant l'autorité qu'il faut accorder à de telles déclarations ou actions, peut surgir dans une conscience individuelle ou entre chrétiens.

46 Déjà nous avons indiqué (ci-dessus §§ 27 et 34) que nous sommes d'accord sur ce point que l'Église doit toujours être soumise à la direction du Seigneur incarné et que l'Esprit Saint nous rend le Christ

présent, exerçant son autorité sur nous dans l'amour par la Parole et les sacrements, auxquels en retour il est donné témoignage par la communauté priante et par les Credos et confessions. C'est seulement alors que nous parvenons au point de divergence auquel nous ne devons pas permettre d'obscurcir cet accord. Dans ce contexte, quelles personnes ou quels groupes dans l'Eglise peuvent donner une direction pour un comportement moral, et avec quelle autorité?

47 Dans nos deux Eglises nous avons des règles différentes concernant la direction qui est offerte pour les comportements moraux, et cette Commission reconnaît le besoin d'une étude plus précise et aussi d'une comparaison entre ces règles. Ni dans l'une, ni dans l'autre Eglise, la poursuite de ces règles ne s'identifie jamais à l'idéal, car chaque Eglise reconnaît "quelle distance sépare le message qu'elle révèle et la faiblesse humaine de ceux auxquels cet Evangile est confié" (Vatican II: l'Eglise dans le monde de ce temps, 43).

Dans nos deux Eglises nous sommes placés sous une autorité ecclésiastique, mais nous reconnaissons une différence en ce que certaines déclarations de l'Eglise catholique requièrent un plus haut degré d'assentiment de conscience de la part des catholiques que ne le demandent la majeure partie des déclarations des organismes responsables du méthodisme de la part des méthodistes.

Là où il y a entre nous des différences pour savoir quelles décisions devraient être prises et quelles actions devraient être entreprises sur des questions éthiques et morales, il nous faut considérer non pas seulement ces différences, mais aussi ce qui a provoqué ces décisions, nous demandant en chaque cas si elles ne reflètent que des conditions sociales et historiques ou si elles sont des divisions fondamentales sur des questions de conscience et d'autorité.

Le mariage chrétien

48 Tant le rapport de Denver que celui de Dublin contiennent des sections sur "le foyer et la famille chrétiens". Nous souhaitons réaffirmer ce qui fut dit dans ces rapports, en particulier le tableau général du mariage chrétien présenté dans Denver, § 71, et l'appel à un témoignage commun sur "le caractère central du mariage dans le plan de Dieu pour la communauté humaine", si fortement exprimé dans le rapport de Dublin, § 39. Nos discussions nous ont permis d'avancer dans la convergence en ce qui concerne la nature sacramentelle du mariage et ses implications pour une plus large communauté.

49 Nous pouvons en particulier affirmer que ce n'est pas seulement la cérémonie nuptiale, mais toute la vie conjugale qui est sacramentelle. La vie commune, le don de soi continu, permanent et total des époux, ainsi que le partage entre eux est un signe authentique de l'amour de Dieu pour nous, de l'amour du Christ pour l'Eglise. Alors que les catholiques parlent du mariage comme d'un sacrement, ce que ne font pas les méthodistes, ensemble nous pourrions affirmer avec les mots de l'introduction à "La célébration du mariage chrétien" (1979) de l'Eglise méthodiste unie (USA): "Le mariage chrétien est le signe d'une alliance pour toute la vie entre un homme et une femme. Ils s'accomplissent l'un par l'autre et leur amour donne naissance à une nouvelle vie *en* chacun et *par* chacun... Cette union d'amour n'est possible qu'à cause du Christ qui est le lien de l'unité... Le mariage d'un couple de baptisés est une alliance entre des partenaires égaux qui célèbrent leur unité en Jésus-Christ. Ils forment une petite famille dans la grande famille de Dieu, une "petite Eglise" dans le Corps du Christ... Les réformateurs protestants du seizième siècle refusaient d'appeler le mariage un sacrement parce qu'ils ne considéraient pas le mariage comme un moyen de grâce nécessaire pour le salut. Bien que non nécessaire pour le salut, le mariage est certainement un moyen de grâce et, par conséquent, possède un caractère sacramentel. C'est une alliance fondée sur l'amour de Dieu. Un mariage chrétien est tout ensemble un appel pour avoir la grâce nécessaire à chaque jour et aussi l'expression de cette grâce" (p. 14).

De même l'introduction au rituel du mariage de l'Eglise catholique romaine (1969) enseigne: "Les époux chrétiens, en vertu du sacrement du mariage, expriment le signe et leur participation au mystère de cette unité et cet amour fécond qui existe entre le Christ et son Eglise; ils s'aident l'un l'autre à réaliser la sainteté dans leur vie conjugale et dans la formation et l'éducation de leurs enfants, et ils possèdent leur propre charisme dans le peuple de Dieu" (§ 1).

50 Le mariage est sacramentel de sa nature car il est une union vivante et porteuse de vie dans laquelle l'amour d'alliance de Dieu devient réel. C'est ce qu'exprime Ephésiens 5,21-34 où le mariage est rapporté à "un grand mystère; mais je déclare qu'il concerne le Christ et l'Eglise" (5,32).

En réalité le texte parle de deux mystères, tous deux cachés depuis le commencement: le mystère du mariage et le mystère du Christ et de son Eglise. Il montre que le mariage chrétien est inscrit dans la sphère de la rédemption et que l'amour des époux est

sanctifiant dans toutes ses expressions spirituelles et physiques.

Dans l'Ancien Testament, l'image du mariage comme une alliance décrivant l'union de Dieu avec Israël, illustre la richesse et la puissance du langage imagé. La tradition d'alliance dans Osée est, en réalité, une multiplicité d'images qui englobe les images du mariage, du pays et de la paternité. L'histoire des couples est un mélange complexe et souvent mystérieux de ce qui est uni et de ce qui est brisé, et en réfléchissant sur leur expérience quotidienne à la lumière de cette histoire, ils pourraient énormément enrichir leurs vies.

La relation de vie et d'amour de l'homme et de la femme est significatif de la relation au Christ et à l'Eglise, et comme telle est exprimée dans l'usage médiéval du Sarum, le rite préféré par les Eglises anglaises avant la Réforme (lequel rite dépend à son tour du Sacramentaire grégorien), un texte qui est maintenant utilisé dans le Rite romain renoué du mariage.

Que le mariage soit un signe de l'alliance du Christ avec l'Eglise précisément parce que, comme institution sociale, il est perçu comme une alliance, cela est clairement indiqué dans la bénédiction nuptiale du Sarum: "O Dieu, vous avez consacré l'union conjugale par un mystère tellement profond qu'elle va jusqu'à préfigurer dans l'alliance du mariage le sacrement du Christ et de l'Eglise. O Dieu, vous unissez l'homme et la femme, et vous donnez à leur union, la première que vous ayez établie, cette bénédiction qui l'enrichit et qui seule n'a pas été perdue dans le châtement du péché originel par la malédiction du déluge". Le mystère n'est pas seulement dans l'union "mystérieuse" du Christ et de son Eglise, mais aussi dans le mariage humain lui-même. Ainsi, le mariage est un signe naturel d'un saint mystère, précisément parce que la relation conjugale et parentale est ce que le Christ exalte et sanctifie.

51 La richesse de cette vision du mariage chrétien peut être indéfiniment approfondie. Elle parle d'un éclairage réciproque entre le naturel et le surnaturel, entre le monde de la création et le monde de la rédemption, entre le profane et le sacré. Le don bienveillant du créateur devient aussi un don personnel du Sauveur. Une telle vision montre que la nature sacramentelle du mariage ne se limite pas à la cérémonie nuptiale, puisque c'est toute la structure du mariage vécu par le couple qui en constitue le témoignage ecclésial.

52 Quand nous affirmons que la sacramentalité du mariage provient de tout ce qui le constitue, de nom-

breux aspects peuvent être indiqués de façon particulière comme appartenant à la sacramentalité et à la spiritualité du mariage:

- L'amour quotidien des époux l'un pour l'autre, non seulement avec ses joies, mais aussi avec ses peines, ses souffrances, ses doutes, cela durant de nombreuses années, reflète l'amour d'alliance de Dieu pour nous. La vie sexuelle du couple devrait elle-même être comprise comme sacramentelle.
- L'amour du couple pour les enfants, non seulement dans le fait de les appeler à la vie, mais plus encore au long des années où il les entoure d'amour et de soins, révèle et exprime sacramentellement l'amour de Dieu pour nous tous.
- L'activité extérieure du couple partageant les soucis d'une communauté plus large est aussi, pour une grande part, un aspect du témoignage sacramentel du mariage.

Les exigences d'un mariage, au fur et à mesure qu'il progresse, sont par elles-mêmes, une source d'enrichissement spirituel.

53 Pour les chrétiens, le mariage exige engagement, fidélité et permanence. Quelque impopulaire que cela puisse être aujourd'hui, l'Eglise doit le proclamer parce que c'est la volonté de Dieu, révélée dans l'Ecriture et exprimée dans la liturgie.

L'engagement des époux à s'aimer l'un l'autre est enraciné dans leur amour pour Dieu (cf. *Mt* 22, 33-40) et dans l'amour de Dieu pour eux. Leur communion est rendue possible par le Dieu qui les a aimés le premier (cf. *1 Jn* 4,17).

La fidélité s'oppose à la tentation la plus profonde et la plus envahissante à l'égard du mariage, celle de se retirer dans une vie centrée sur soi-même et "privatisée". La fidélité conjugale n'est pas purement négative, elle n'est pas une simple sauvegarde; elle est un don de soi qui crée une communauté d'amour et de vie et une confiance mutuelle plus profonde en laquelle il peut y avoir une plus grande liberté et une plus grande ouverture aux autres. Mais une telle fidélité doit être ancrée en Dieu qui rend possible un mariage fidèle.

54 Nous souscrivons tous à cet enseignement du Christ concernant la permanence et la fidélité conjugales et cela en dépit de nos approches différentes quant aux problèmes relatifs à la nullité et à la rupture du mariage. Nous pensons qu'un dialogue ultérieur sur ces sujets pourrait révéler une plus grande unité dans la compréhension, d'autant plus que nous sommes alarmés par le fait que le

mariage soit devenu une chose sans grande importance et aussi par l'augmentation des divorces dans les sociétés auxquelles nous appartenons.

55 Le lien de l'union conjugale chrétienne entre un homme et une femme est saint de par sa nature. Par leur engagement dans la communion conjugale, les époux font promesse de s'aimer et de s'aider dans le Christ. De même, le mariage est ordonné à la procréation et à l'éducation des enfants. Ainsi l'union conjugale se développe dans l'unité de la famille. Là, les partenaires du mariage sont associés à l'action créatrice de Dieu qui tout à la fois a béni l'homme et la femme au commencement et leur a commandé : "Soyez féconds et multipliez-vous" (*Gen 1,18*). Ainsi l'intimité et la responsabilité humaines s'approfondissent et grandissent tandis que tous les membres de la famille croissent en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et les hommes et entre eux.

56 Les couples ont besoin de découvrir et d'affirmer la beauté et la richesse du mariage chrétien. Parce que le mariage est une alliance sacramentelle, il est un signe prophétique vivant pour tous. L'amour et la vie d'un couple sont une expression particulière, visible et crédible, du "tendre amour et de la fidélité" universels du Père de Notre Seigneur Jésus-Christ. Dans cette ligne les époux et leurs enfants devraient être ouverts à une communauté plus large en laquelle d'autres personnes pourraient devenir leurs prochains dans le Christ.

Une bénédiction à la fin du Rite du mariage dans l'Eglise catholique romaine s'achève par ces mots:

"Puissiez-vous toujours porter témoignage de l'amour de Dieu dans ce monde, en sorte que les affligés et ceux qui sont dans le besoin puissent trouver en vous des amis généreux et vous accueillir dans la joie du ciel".

Et l'introduction au Service du mariage dans l'Eglise méthodiste unie (USA) rappelle que

"le but du mariage chrétien n'est pas seulement de satisfaire les besoins de l'intimité domestique, mais il est aussi de rendre la famille capable d'accepter ses devoirs et ses responsabilités dans la communauté chrétienne pour l'ensemble de la société... La famille... est une 'Eglise domestique'" (p. 15).

L'avenir

51 Un sentiment qui est né de notre dernière réunion (et

nous étions d'accord pour penser qu'elle fut une des meilleures que nous avons eues) et de réflexions sur l'ensemble des cinq dernières années est que toute étape ultérieure de notre dialogue devrait se concentrer sur une étude plus approfondie de ces problèmes ou divergences qui sont réapparues et ont semblé présenter davantage de résistance au cours des trois dernières périodes de cinq ans. Et ce processus de concentration plus grande a déjà commencé, pensons-nous, au cours des cinq dernières années.

Dans la conviction que l'on gagnera du temps si un programme est déjà préparé, dès ce rapport, pour être soumis à la considération de nos Eglises, nous soumettons unanimement les thèmes et suggestions suivants:

Thème pour la prochaine période de cinq ans:
La nature de l'Eglise.

1ère année: La doctrine de l'Eglise

2ème année: L'Eglise comme institution (structures et formes de gouvernement)

3ème année: La doctrine de la primauté

4ème année: L'Eglise dans le monde moderne (cf. rapport de Denver, etc.).

Programme détaillé pour la première année:
La doctrine de l'Eglise (févr. 1982).

Il y aurait 4 documents:

- a) Un exposé général sur sacrement et signe (l'idée sacramentelle — exposé philosophique et théologique)
- b) L'Eglise comme sacrement: comment Dieu agit par son Eglise
- c) La Parole de Dieu et l'Eglise
- d) Aspect universel et aspect local: les communautés et l'Eglise
(NOTE: il s'agit d'un exposé doctrinal).

Les méthodistes seraient chargés des exposés a) et c), les catholiques des exposés b) et d).

A chaque document correspondra un document de réponse, préparé par un membre désigné de l'autre équipe; il faudrait que le texte du document lui soit envoyé assez longtemps avant la réunion, pour la bonne marche de celle-ci.

58 Notre expérience nous permet d'affirmer avec force l'avantage d'avoir les documents à la disposition de tous les membres à l'avance, et nous proposons comme un principe que ceux qui préparent des documents devraient s'efforcer de les communiquer aux secrétaires deux mois avant la réunion. De même une courte bibliographie serait utile.

Finalement nous voudrions espérer que les auto-

rites du Conseil mondial méthodiste et celles de l'Eglise catholique se devraient de souligner l'importance qu'elles attachent au dialogue, et demander à ceux qui y participent de lui accorder une priorité particulière parmi leurs engagements.

59 Nous soumettons ces recommandations en esprit de reconnaissance à Dieu pour tout ce qui a été fait, en esprit de confiance pour que le dialogue poursuivi d'une manière plus convergente sur les aspects centraux puisse continuer à porter des fruits, et dans l'espoir que ce rapport et ceux qui l'ont précédé seront plus largement étudiés dans nos Eglises et conduiront à une croissance constante dans cette coopération entre catholiques et méthodistes qui déjà, de façon encourageante, est évidente en bien des endroits.

60 Ce que nous avons partagé et dit ensemble à propos du Saint Esprit accroît notre confiance quant à l'avenir de nos relations. Nous sommes tous pareillement sous le jugement de Dieu, mais tous pareillement confiants dans la présence et la puissance de son Esprit, qui est Amour. Cet Esprit nous a amenés à dialoguer-, il a produit les fruits de ce dialogue; et tandis que nous continuons dans la joie à accepter cette autorité et cette incitation, nous ne pouvons nous permettre de fixer des limites à ce qu'il peut encore faire en nous. Alors que nous continuons à travailler sur nos problèmes nous sommes invités à ne négliger aucune occasion de témoigner ensemble de ce que Dieu fait pour nous et qu'il offre à tous. Un tel témoignage, nous pouvons en être sûrs, s'impose déjà par sa propre autorité.

31 janvier 1981

(Le texte original de ce rapport est en anglais [Cf. Information Service, N° 46, pp. 84-96]. Cette traduction française, non-officielle, a été préparée pour aider ceux qui ne lisent pas facilement l'anglais).

Service d'information 46 (1981/II) 87-100